



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDITATE

Arrêter de fumer, plus facile que jamais à Laval

Une prescription pour des timbres et gommes de nicotine disponible dans les pharmacies

Laval, 26 octobre 2010 – Les fumeurs lavallois de 18 ans et plus peuvent maintenant obtenir dans les pharmacies de la région une thérapie de remplacement à la nicotine (TRN) pouvant être remboursée. La directrice de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, D^{re} Nicole Damestoy, a en effet signé une ordonnance collective permettant aux pharmaciens de dispenser trois types de remplacement nicotinique : les timbres, la gomme et les pastilles.

En vente libre depuis de nombreuses années dans les pharmacies, ces produits exigeaient une prescription médicale pour toute personne désirant obtenir un remboursement, soit d'une assurance privée ou du régime public d'assurance médicaments, administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Grâce à l'ordonnance collective, les Lavallois n'ont plus à consulter un médecin à ce sujet. « Nous venons ainsi davantage faciliter la cessation tabagique des fumeurs lavallois », mentionne la D^{re} Damestoy.

Les TRN sont couvertes par les assurances privées ou le régime d'assurance médicaments de la RAMQ pour un traitement de 12 semaines consécutives par année. « Il est prouvé qu'en combinant ces thérapies avec le soutien d'un Centre d'abandon du tabagisme (CAT), un fumeur augmente ses chances de succès pour un arrêt tabagique à long terme », rappelle la D^{re} Damestoy, qui invite tous les pharmaciens à diriger leur clientèle fumeuse vers un CAT.

Les CAT de Laval offrent GRATUITEMENT différents services de soutien pour cesser de fumer.

Pour connaître les services offerts par les CAT :

Ligne J'Arrête: 1 866 527-7383

Site Internet: www.0530 laval.com

- 30 -

Source : Martine Caza-Lenghan Service des communications Direction de santé publique 450 978-2121, poste 2111